

**OFFICE DU  
BATIMENT  
DU  
BAS-RHIN**



Le 27/03/2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE :**

En date du 21 Mars 2020, le Gouvernement annonçait un accord avec la CAPEB, la FFB et la FNTF en vue de la reprise des chantiers de bâtiments et de travaux public arrêtés du fait des mesures de confinement touchant l'ensemble de nos citoyens, de l'interdiction de réunir plus de cinq personnes en un même lieu et des difficultés d'approvisionnement, mais aussi pour les employeurs des métiers du bâtiment de leur obligation d'assurer la sécurité de leurs salariés et de ne pas contribuer d'une façon ou d'une autre à contribuer à une diffusion plus large de l'épidémie qui nous touche .  
Or le Département du Bas-Rhin est particulièrement touché !

Les organisations professionnelles du bâtiment du Bas-Rhin rappellent que cet accord est soumis à des conditions de reprise strictes portant sur les mesures de sécurité spécifiques à mettre en œuvre et sur une limitation aux seuls chantiers prioritaires.

IL S'AVERE QU'A CE JOUR CES MESURES DE SECURITE N'ONT PAS ETE FINALISEES ET N'ONT PU ETRE VALIDEES PAR NOS ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, CELLES QUI NOUS SONT PROPOSEES ET QUI SONT COHERENTES SERONT DIFFICILES ET LONGUES A METTRE ŒUVRE, ET QUE LES CHANTIERS PRIORITAIRES N'ONT PAS ETE DEFINIS.

EN L'ATTENTE DE QUOI IL EST PARFAITEMENT INENVISAGEABLE POUR LE MOMENT D'ENVISAGER TOUTE REPRISSE DE CHANTIER.

Comme l'écrit justement Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est dans un courrier adressé à la FFB67 en date du 24 mars 2020 : « La priorité est le maintien de la bonne santé de vos employés et de vos salariés ».

Nos organisations professionnelles rappellent que **le principe de précaution s'applique en priorité et à tous** ! Nous ne pouvons d'une manière ou d'une autre accepter de mettre en danger la santé et la vie de nos salariés, ni à travers nos activités, exercées le plus souvent en équipe pluridisciplinaires et en coactivité, de contribuer à la mise en danger plus large de la santé et de la vie de nos concitoyens.

C'est pourquoi **nous demandons à nos adhérents de suspendre pour le moment toute activité de chantier à l'exception de celles strictement nécessaires à la mise en sécurité des chantiers en cours**, et pour celles-ci dans le respect des mesures de distanciation, avec les mesures d'hygiène et les équipements de protections nécessaires (masques, gants, combinaisons, ... que les entreprises du BTP ont mis à disposition des hôpitaux) et en concertation avec la maîtrise d'œuvre et des coordonnateurs SPS.

**Nous demandons à tous les maîtres d'ouvrage publics et privés de prononcer l'arrêt de leurs chantiers dans le Département du Bas-Rhin, et d'assumer leur obligation de prise en charge de la sécurité des chantiers** tel que prévu par la Loi et en conséquence de prendre en charge tous les frais afférents en matière de mesure de protections, de locations d'équipements de chantiers et éventuellement de gardiennage, et ceci jusqu'à la fin du confinement.

Au regard d'une situation exceptionnelle **nous demandons aux maîtres d'ouvrages de suspendre l'application des pénalités de retard pour les chantiers en cours** comme le prévoit l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 prise en ce sens.

Nous rendons nos maîtres d'ouvrages attentifs au fait que, jusqu'à la fin du confinement concernant l'ensemble de la population, à l'exception des chantiers qui seront définis comme prioritaires, il est irresponsable d'envisager une reprise de chantier avec coactivité ou en intervention en site occupé. Or ceci concerne la quasi totalité des chantiers de bâtiment !

En revanche nous avons pleinement conscience de la place de l'activité bâtiment dans l'économie nationale. Cela a prévalu à la demande du Gouvernement de reprise d'activité dans le bâtiment et les travaux publics! Or, dès à présent, nos entreprises sont fragilisées dans leur trésorerie. C'est pourquoi **nous demandons expressément que les délais de paiement contractuels et légaux des prestations réalisées soient scrupuleusement respectés par les maîtres d'ouvrages**. C'est la seule façon de permettre à nos entreprises d'être encore présentes au moment où les activités pourront reprendre normalement.

Il faut assurer la continuité de la chaîne de production du bâtiment pour préparer nos activités futures. C'est pour cela qu'il a été demandé de maintenir les activités qui le permettent en recourant au télétravail notamment pour la maîtrise d'œuvre.

Or il s'avère qu'une partie de nos activités est, dès à présent, confrontée à une rupture du service public que ce soit dans les paiements, l'enregistrement et le traitement des permis de construire et autorisations administratives, ou le maintien des planning des opérations programmées. On ne peut d'une part demander aux acteurs économiques privés de maintenir leur activité malgré les difficultés rencontrées et en dispenser les services publics ! C'est irresponsable et destructeur!

**Nous demandons** à Madame le Préfet du Bas-Rhin d'intervenir auprès des collectivités pour **que les permis de construire puissent être enregistrés et soient traités sans délai supplémentaire, et que la programmation des marchés publics en cours et à venir soit maintenue tout en assouplissant les conditions d'application des pénalités de retard éventuels pour la maîtrise d'œuvre**. **Nous demandons également à Madame le Préfet du Bas-Rhin d'intervenir expressément auprès du Gouvernement pour que soit annulée l'ordonnance conduisant au report du traitement des autorisations d'urbanisme et des autorisations administratives.**

Il en va de la pérennité de l'activité future du bâtiment à laquelle l'Etat semble attacher la plus haute importance.

Jean-Luc WIEDEMANN  
Président de la FFB67 et de l'Office du Bâtiment du Bas-Rhin



Alexandre DA SILVA  
Président de l'Union des Architectes d'Alsace

Maurice KAROTSCH  
Président de la CAPEB du Bas-Rhin

Karl MAROTTA  
Président Régional CINOV Grand est

Jean-Marc HAEBERLE,  
Président Départemental Bas-Rhin UNTEC GE

